

# Fédération Française d'Équitation



## AGREMENT POUR LA FORMATION ANIMATEUR ASSISTANT D'EQUITATION

MESURES TRANSITOIRES AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2012

Les conditions d'attribution d'un agrément valable trois ans sont mentionnées dans le règlement du titre à finalité professionnelle d'Animateur Assistant d'Équitation disponible en ligne sur notre site internet.

### Dominante Poney :

Les centres répondant aux autres conditions réglementaires citées dans le règlement mais ne disposant que de **50 engagements minimum (ou équivalents randonnées\*)** peuvent effectuer une demande. Un **agrément provisoire valable jusqu'au 31 août 2013** pourra leur être accordé.

### Dominante Cheval :

Les centres répondant aux autres conditions réglementaires citées dans le règlement mais ne disposant que de **50 engagements minimum (ou équivalents randonnées\*)** peuvent effectuer une demande. Un **agrément provisoire valable jusqu'au 31 août 2013** pourra leur être accordé.

### Dominante Équitation d'Extérieur :

Les centres répondant aux autres conditions réglementaires citées dans le règlement mais ne disposant que de **50 jours de randonnées minimum (ou équivalents engagements\*\*)** peuvent effectuer une demande. Un **agrément provisoire valable jusqu'au 31 août 2013** pourra leur être accordé.

### *\*Équivalents jours de randonnée :*

*1 jour de randonnée est comptabilisé pour un équivalent engagement.*

### *\*\* Équivalents engagement :*

*1 engagement est comptabilisé pour un équivalent journée de randonnée.*

Dossier d'agrément téléchargeable en ligne sur le site FFE, rubrique Formations Equestres / Qualifications Professionnelles.

### **Renseignements :**

FFE Formation T 02 54 94 46 52 [formation@ffe.com](mailto:formation@ffe.com)

FFE Qualité T 02 54 94 46 14 [qualite@ffe.com](mailto:qualite@ffe.com)